



## **Position du groupe SOS sur la CCUE FO DEFEND VOS DROITS SALARIAUX !**

**Novembre 2023**

Le Groupe SOS a présenté sa position sur la Convention Collective Unique Étendue (CCUE). FORCE OUVRIÈRE, opposée à l'avenant de mise en place de la future CCUE, vous révèle ce qui est laissé dans l'ombre :

*« Nous regrettons donc que l'opposition majoritaire de certaines organisations syndicales de branche n'ait pas permis de faire avancer dès fin 2023 ce projet, qui permettait une avancée dans cette perspective, ainsi que des mesures salariales transitoires (7% pour les bas salaires avec effet rétroactif au 1er juillet 2023, un objectif de 14% de revalorisation des minimas conventionnels), qui ne pourront de fait pas être mises en place. » Groupe SOS*

### **- DES SALAIRES LIÉS À L'INCERTAIN**

Concernant les fameuses hausses, les 14 % représentent la somme du SMIC et du Ségur, atteignant ainsi 23 822 €. Cependant, cette mesure ne concerne que les exclus des accords Ségur et reste incertaine, dépendant des financements des établissements, sans garantie d'opposabilité. Les 7% sont peu accessibles, car le calcul inclut des éléments variables tels que les primes et l'ancienneté, rendant cette augmentation quasi invisible. Ces pourcentages semblent plus être une façade publicitaire que des mesures concrètes. De plus, chez SOS Santé, ces mesures ne concernent personne !

### **- NÉGOCIATION SALARIALE ILLUSOIRE**

L'avenant propose des négociations salariales à chaque augmentation du SMIC, mais aucune obligation de résultat. Malgré l'obligation légale et comme chacun a pu le constater, aucune véritable augmentation n'a été accordée depuis plus de 20 ans.

### **- COMPLÉMENTS DE SALAIRES ÉPHÉMÈRES**

Les compléments de salaire des accords « Ségur » et « Laforcade » seront intégrés dans le salaire de base, risquant de disparaître avec l'inflation. Une intégration qui ne compense pas l'injustice initiale aux exclus du Ségur et augmente l'incertitude sur les finances de tous !

*« C'est pourquoi le Groupe SOS reste engagé dans le projet de création d'une Convention Collective Unique Étendue (CCUE). Cette convention devra permettre un traitement équitable des métiers communs, devra simplifier les filières de classifications des emplois et la progressivité des salaires, afin de valoriser les compétences au-delà des diplômés et de l'ancienneté. Cette convention unique devra s'accompagner d'une forte simplification des diplômes du secteur, pour une meilleure attractivité des métiers concernés. » Groupe SOS*

### **- UNE USINE À GAZ QUI ÉCARTE LA QUALIFICATION**

Dans cette proposition, chaque poste est évalué par l'employeur qui lui attribue une lettre de classement de A à L et évalue le degré de maîtrise de l'agent pour le poste en question de 1 à 5. La combinaison « lettre + chiffre » détermine la rémunération : pour un infirmier

diplômé d'État (IDE), cela pourrait entraîner jusqu'à 25 combinaisons possibles ! Les employeurs précisent s'être inspirés des conventions d'autres secteurs tels que la métallurgie, laissant planer la question : la santé est-elle devenue une simple marchandise ?

## - UNE ANCIENNETÉ RELEGUÉE AUX OUBLIETTES !

Concernant l'ancienneté, la progression se fait par palier tous les 4 ans, ce qui signifie qu'il faudra attendre 4 ans pour bénéficier d'une avancée. Sachant que la moyenne de la carrière d'une infirmière diplômée d'État (IDE) est descendue à 5 ans, il est évident que cela ne rendra pas la profession très attractive !

*« L'implication des financeurs et la responsabilité des employeurs devra permettre de faire évoluer ce modèle pour donner encore plus de latitude aux gestionnaires qui, comme le Groupe SOS, sont exigeants pour les professionnels engagés de leurs établissements. » Groupe SOS*

## - NON À CETTE BELLE ARNAQUE !

En réalité, l'État propose une enveloppe de 500 millions d'euros, ce qui équivaut à environ 40 euros par mois et par salarié pour notre secteur, comptant environ 1 million de salariés. Il est important de rappeler que 200 000 salariés ne bénéficient pas du Ségur. La question cruciale est la suivante : qui sera appelé à régler la note de cette belle arnaque ? Qui sera sacrifié en tant que variable d'ajustement au sein des entreprises ?

FO, fidèle à ses convictions et surtout à la cause salariale, poursuit ses efforts de communication et appelle les salariés à préparer le rapport de force pour revendiquer :

- ❑ **Des augmentations générales de salaires significatives,**
- ❑ **L'attribution immédiate et sans contrepartie des 183 € pour tous,**
- ❑ **L'amélioration des conditions de travail,**
- ❑ **La réouverture rapide des négociations dans nos conventions existantes.**

Restons mobilisés et faisons savoir que les communications indignées et alarmistes des signataires de l'avenant sont trompeuses.

**Un grand Merci à toutes et tous pour votre soutien quotidien.**

## - POUR ALLER PLUS LOIN

Parfois, il est préférable de se forger sa propre opinion. Si vous souhaitez consulter l'avenant auquel nous nous sommes majoritairement opposés, veuillez scanner le QR code à gauche. Pour des explications plus approfondies sur la proposition employeur, nous vous recommandons de consulter le travail de la Fédération Nationale Action Sociale FO en scannant le QR code à droite :



**SCAN ME**

*Notre analyse :*

